

Sauveteur Secouriste du Travail initial

SST

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du code du travail*).

Présentiel - Synchron

Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

Objectifs

Respect de la réglementation : Articles R4224-15 et R 4224-16 du code du travail.

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident de travail.

Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Les + métier

TAUX DE REUSSITE : 99%



Public Visé

Tout public



Pré Requis

Néant

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Mettre en œuvre une action de protection adaptée à la situation sur un lieu d'accident.

- Examiner une victime afin de déceler une urgence vitale.
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
- Secourir la (les) victime(s) de manière appropriée.
- Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention.
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la (des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).

Parcours pédagogique

• Domaine de compétences 1

C2 – Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement.

Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même.

C3 – Etre capable de reconnaître suivant un ordre déterminé, la présence des signes indiquant que la vie de la victime est menacée. Etre capable d'associer au(x) signe(s) décelé(s) les résultats à atteindre et de les prioriser.

C4 – Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace.

C5 – Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en se référant à la technique préconisée.

Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés.

• Domaine de compétences 2

C1 – Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise et en dehors de son entreprise.

C6 – Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention.

Etre capable de situer le Sauveteur Secouriste du Travail en tant qu'acteur de la prévention.

C7 – Etre capable de supprimer ou réduire les situations dangereuses.

C8 – Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise.

Etre capable de définir les différents éléments relatifs à la situation dangereuse, les transmettre à la personne identifiée et rendre compte.

Méthodes pédagogiques

Méthode pédagogique active et participative :

- Exposés, débats, vidéos, ...
- Exercices pratiques avec utilisation de matériel spécifique.
- Démonstration en vitesse réelle puis en commentée justifiée avec une phase d'apprentissage et de reformulation si nécessaire.
- Exercices de simulation liés aux risques du site de travail.
- Débriefing avec vérification de l'atteinte des objectifs en fonction des attentes et des questions diverses.
- Evaluation de la formation par les stagiaires.

- **70% PRATIQUE**

Moyens utilisés :

- 1 salle de cours équipée
- Revue de presse accessible via un DRIVE à disposition
- 1 mannequin adulte, enfant, nourrisson
- 1 coupe de tête
- 1 kit maquillage
- matériel de simulation d'accident
- 1 masque par stagiaire
- 1 DSA/DEA
- 1 plan d'intervention SST
- 1 guide des données techniques SST
- 1 mémo INRS
- 1 macaron SST
- 1 certificat SST

Qualification Intervenant-e-s

1 formateur certifié SST

Méthodes et modalités d'évaluation

Vérification et validation des acquis des stagiaires par le formateur lors des différents exercices en contrôle continu. Cas pratique, Fiche individuelle de suivi et d'évaluation formative SST ainsi qu'une grille de certification individuelle INRS.

Modalités d'accessibilité handicap

Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique 'Accessibilité Handicap' + Adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap



Durée

14.00 Heures **2** Jours De 4 à 10 Personnes

Effectif



Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique

Tél. : 0344650800

Mail : contact@mayday-formation.com